

# Commune d'Ungersheim

## Arrêté n°30/2023 du 24 avril 2023

**Arrêté municipal portant réglementation temporaire de la circulation de la RD4bis/RD44, sise rue de Radersheim/rue de Réguisheim, pour le passage de la course cycliste « 27<sup>ème</sup> Tour du Piémont haut-rhinois »**

**Le Maire de la Commune d'Ungersheim,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-1 et suivants ;  
**VU** le Code de la Route et notamment les articles R 415-10 et suivants ;  
**VU** les arrêtés relatifs à la signalisation routière ;  
**VU** la demande de la section cycliste de la MJC de BUHL ;

**CONSIDERANT** que le bon déroulement de la manifestation sportive « 27<sup>ème</sup> Tour du Piémont » nécessite une réglementation afin que la sécurité de la circulation soit assurée ;

### Arrête

#### Article 1<sup>er</sup> :

Le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 15h00 à 18h00, la circulation sur les Routes Départementales suivante se fera comme suit :

- Fermeture de la RD4bis rue de Raedersheim, (depuis l'entrée en provenant de Raedersheim vers le centre du village)
- Fermeture de la RD44 dans le sens Ungersheim vers Réguisheim (à partir du centre, 2 rue de Réguisheim jusqu'à la sortie de village).

La circulation sera déviée via Ensisheim par la RD4bis pour rejoindre Réguisheim.

#### Article 2 :

La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation Temporaire – par les soins du pétitionnaire sous le contrôle de l'Agence Territoriale Routière Plaine du Rhin.

#### Article 3 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de Mulhouse,  
M. le Chef de l'Agence Territoriale Routière Plaine du Rhin,  
M. le Commandant de la Gendarmerie de Soultz,  
Section Cycliste MJC, 4 rue du 5 Février – 68530 BUHL,  
Pour affichage à l'endroit habituel de la Commune,  
Aux archives de la Commune.

Fait à Ungersheim, le 24 avril 2023

Le Maire,  
Jean-Claude MENSCH

Envoyé en préfecture le 28/04/2023  
Reçu en préfecture le 28/04/2023  
Publié le  
ID : 068-216803437-20230424-24\_04\_23\_AM-AR

